

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 08/11/2010 portant création de la mention Athlétisme et disciplines associées du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 18/12/2023,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Athlétisme et disciplines associées est attribué aux personnes dont les noms suivent :

DORDAIN	Albane
ERNOT	Maxence
FOURNIER	Nolwenn
HOMASSON	Valentin
LAPORTE	Maxime
LOZACH	Kévin
MASTOURI	Djamel
MAY	Lionel
MAYOUMA	Marcia
MENARD	Brice
OHEIX	Julie
PALLARUELO	Angel
PETITPAS	Steven
PINSON	Mathys
RECURAT	Guillaume


Article 2.- Le recteur de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 18/12/2023

Pour la Rectrice de la région académique
Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie
de Bordeaux,

Chancelière des Universités
et par délégation

La conseillère d'animation sportive


Emmanuelle DJADJO